

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 septembre 2021 à 19 heures

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - M. RIOST Lionel – Mme DAGONNEAU Céline – M. THOULET Alain - Mme MORLET Béatrice – Mme FONTAINE Valérie - Mme LAGUIGNER Carole – M. GOFFIN Christophe – Mme GAUJOUR Frédérique – M. ARNAUD Cyrille

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme COUSIN Hélène a donné procuration à M. DURAND Christophe

Mme VIODÉ Françoise a donné procuration à M. NOLOT Philippe

ETAIT ABSENT :

M. LATRASSE David

1 - Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS et Orange

ENEDIS

Le SIEEN nous informe du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2021. Cette redevance s'élève à 215 €.

ORANGE

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximums des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange au titre de l'année 2021 sont fixées comme suit :

- du linéaire total de réseau de distribution d'Orange empruntant la voirie communale, soit :

41,29 € par km d'artère en sous-sol soit $41,29 \text{ €} \times 25,918 = 1070,15 \text{ €}$

55,05 € par km d'artère aérienne soit $55,05 \text{ €} \times 6,836 = 376,32 \text{ €}$

Soit un total de 1446,47 €.

↳ **Le conseil municipal approuve ces deux redevances d'occupation du domaine public.**

2 - Bail de location et restitution caution de loyer

Renouvellement pour le logement T3 n°4 - JEGO Michel

Le bail de location consenti à Monsieur JEGO Michel pour le logement T3 n°5 situé au 1^{er} étage à la résidence Henriette LEJOUR est arrivé à échéance. Le loyer mensuel s'élève à 436,79 € et révisable chaque année. Un nouveau bail doit être établi pour une durée de 3 ans.

↳ **Le conseil municipal décide de renouveler le bail selon les mêmes conditions.**

Bail de location logement T3 n°5 - Résidence LEJOUR - PETIT Maeve

Madame PETIT Maeve est intéressée pour louer ce logement à compter du 15 septembre 2021.

↳ **Le conseil municipal décide de louer à Mme PETIT Maeve ce logement selon un loyer fixé à 391 € pour une durée de 3 ans.**

Restitution caution de loyer PANNETIER Amélie

Par courrier en date du 20 juillet 2021, Madame PANNETIER Amélie nous informe de sa décision de quitter le logement T3 n°5 situé au 1^{er} étage à la résidence LEJOUR à compter du 15 août 2021. Un état des lieux du logement a été réalisé et les lieux ont été laissés dans un état satisfaisant, il est donc suggéré de lui rembourser la caution versée lors de la signature du bail soit le montant de 391 €.

↳ **Le conseil municipal accepte de restituer la caution de loyer à Mme PANNETIER Amélie.**

3 - Avis pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Dirol et Germenay

Un projet pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant 905 tables photovoltaïques, 73 305 modules, 15 postes de transformation et 1 poste de livraison sur les communes de DIROL et de GERMENAY Nord et Sud. Il s'agit d'un ensemble destiné à produire de l'électricité renouvelable. La surface totale s'étend sur 186 928 m².

↳ **Le conseil municipal décide, après vote, de s'abstenir sur ce projet à 11 voix, 1 voix pour et 0 voix contre.**

4 - Admission en non-valeurs

➤ Sur créances irrécouvrables

Le trésorier de CORBIGNY a transmis un état de produits communaux pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la Commune. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 620,20 €.

➤ Sur créances éteintes

Il s'agit de créances éteintes suite à une procédure de surendettement. Le montant des créances éteintes à ce jour s'élève à : 292,33 €.

↳ **Le conseil municipal décide d'approuver cette admission en non-valeurs sur les créances irrécouvrables pour un montant de 620,20 € et sur les créances éteintes pour un montant de 292,33 €.**

5 - Tarifs cantine 2021-2022

↳ **Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % pour l'année 2021-2022, les tarifs seront les suivants :**

1^{er} enfant : 3,58 €

2^{ème} enfant : 3,39 €

3^{ème} enfant : 2,98 €

4^{ème} enfant et suivants : 2,60 €

Enfants dont les communes ne participent pas aux frais de fonctionnement : 4,77 €

Instituteurs : 6,24 €

6 - Tarifs concessions cimetière

Les tarifs des concessions de cimetière n'ont subi aucune révision tarifaire depuis 2001. Actuellement, les tarifs fixés sont particulièrement bas au vu des pratiques nationales. Il est donc nécessaire de réviser les tarifs appliqués aux concessions funéraires.

↳ **Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2021 :**

- concession de terrain de 2,88 m² :

• **75 € pour 15 ans,**

• **150 € pour 30 ans,**

• **250 € pour 50 ans,**

- Case de columbarium :

• **300 € pour 15 ans,**

• **450 € pour 30 ans,**

- Caverne :

• **75 € pour 15 ans,**

• **150 € pour 30 ans**

7 - Devis travaux

➤ Travaux Terrassement

Un devis a été demandé à l'entreprise JEANNIN à Chitry les Mines pour l'évacuation des murs du lavoir de Jaugy pour un montant de 468 € HT et le dessouchage du terrain sur le chemin de Pignol pour un coût de 480 € HT. Si remblaiement du terrain après dessouchage : coût estimé à 1350 € HT.

↳ Le conseil municipal décide de réaliser les travaux pour l'évacuation des murs du lavoir de Jaugy pour 468 € HT soit 561,60 € TTC. Les travaux pour le terrain situé chemin de Pignol ne sont pas à envisager pour l'instant.

➤ Travaux création de parking

Afin de résoudre les problèmes de stationnement dans la rue des fossés Sud, un devis a été demandé à l'entreprise JEANNIN pour la création d'un parking VL à côté des PAV vers le terrain de foot qui serait réservé exclusivement aux riverains de cette rue, le coût s'élève à 3616,80 € TTC.

↳ Le conseil municipal accepte ce devis.

➤ Travaux électricité vestiaires Foot

En raison de l'état de vétusté de l'électricité dans les vestiaires du foot, un devis pour une réfection complète de l'électricité a été demandé à l'entreprise Patrice PIEUX à FLEZ-CUZY, le coût est estimé à 5972,28 € TTC

↳ Le conseil municipal accepte ce devis mais des subventions seront sollicitées.

Un autre devis a été demandé à l'entreprise Jean-Paul MERLIN pour le remplacement du mitigeur thermostatique et s'élève à 1988,40 € TTC.

↳ Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux.

8 - Questions diverses

❖ Demande pose d'un miroir sortie Parc Lallier

Il nous a été demandé l'installation d'un miroir à la sortie du Parc Lallier en raison du manque de visibilité à cet endroit sur la rue d'Enfer.

↳ Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'achat d'un miroir.

Le Maire,
Philippe NOLOT

